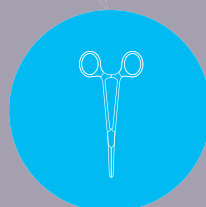
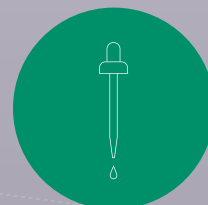
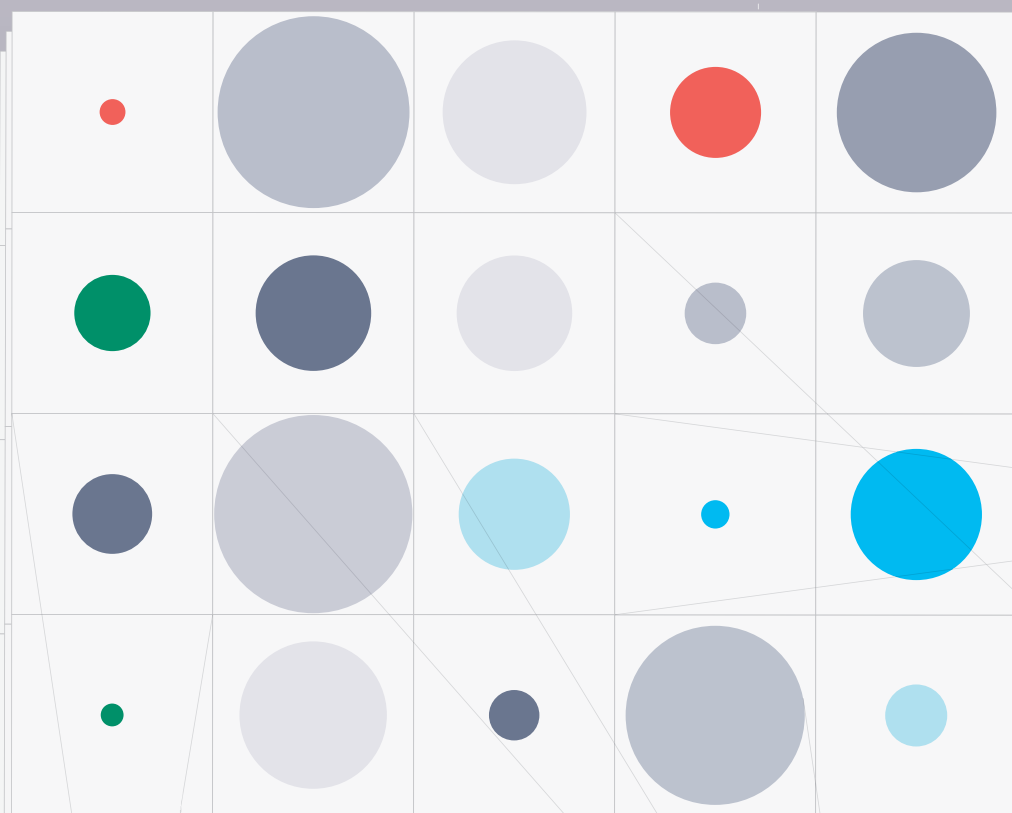


LES NOMENCLATURES DE L'INFORMATION MÉDICALE

CIM
CCAM
CSARR
LPP
ATC



AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Une nomenclature désigne un ensemble de termes, classés méthodiquement, servant de référence dans une discipline donnée.

Les nomenclatures de santé décrivent l'activité médicale des hôpitaux en transposant en codes alphanumériques des diagnostics, des motifs de recours, des actes ou des dispositifs médicaux et des médicaments. Ces catalogues de codes et de libellés facilitent le stockage, la recherche et l'analyse des données et leur utilisation en épidémiologie, en gestion sanitaire ou encore à des fins cliniques.

Dans ses missions, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) décrit, collecte et analyse l'activité médicale. Dans ce cadre, l'agence développe et actualise certaines nomenclatures de l'information médicale, utilisées dans le recueil d'information du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). L'objectif est de détailler le plus précisément possible les problèmes de santé rencontrés au sein des établissements de santé français et la manière dont ils sont pris en charge.

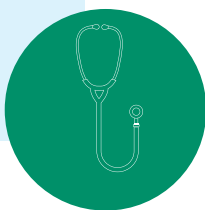
NOMENCLATURE DESCRIPTIVE DES DIAGNOSTICS

Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM)

La CIM vise à permettre l'analyse systématique, l'interprétation et la comparaison des données de mortalité et de morbidité recueillies dans différents pays ou régions du monde. Elle compile des diagnostics de maladies ou symptômes, des motifs de recours aux soins et des facteurs influant sur la santé.

Exemples

- Anévrisme de l'artère carotide: I72.0
- Fracture ouverte de l'extrémité supérieure du radius: S52.01
- Anorexie: R63.0



La CIM est gérée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La 10^e révision (CIM-10) a été publiée en 1993 et des mises à jour sont effectuées annuellement.

Pour répondre aux exigences du PMSI, l'ATIH crée chaque année des codes complémentaires: extensions nationales, qui enrichissent la CIM-10 et qui constituent la CIM-10 FR à usage PMSI publiée par l'ATIH. La 1^{re} édition de la CIM-10 FR est parue en décembre 2014.

L'ATIH est membre du Centre collaborateur francophone des classifications internationales et participe à ce titre aux travaux d'actualisation et de traduction de la CIM-10.

Les sociétés savantes et les médecins d'information médicale peuvent suggérer des évolutions à l'ATIH. Selon leur nature, elles seront intégrées à la CIM-10 FR ou plus largement à la version internationale de la CIM-10 après discussion au sein des structures de l'OMS.

NOMENCLATURES DESCRIPTIVES DES TECHNIQUES UTILISÉES PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

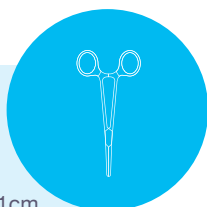
Classification commune des actes médicaux (CCAM)

La CCAM décrit l'activité technique des médecins et des chirurgiens-dentistes, réalisée dans les établissements de santé et dans les cabinets de ville. Le codage de l'activité médicale combiné au codage des diagnostics, constitue la base de l'affectation des ressources des établissements.

La CCAM sert également de support pour le paiement des honoraires des médecins et des chirurgiens-dentistes qui exercent en cabinet de ville.

Exemples

- Échographie transcutanée de la vessie et/ou de la prostate: [JDQM001](#)
- Exérèse de 1 à 3 polypes de moins de 1cm de diamètre du côlon et/ou du rectum, par coloscopie totale: [HHFE002](#)
- Remplacement de l'articulation coxofémorale par prothèse totale: [NEKA020](#)



La CCAM est gérée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) en collaboration avec l'ATIH. Déployée en 2002, son utilisation s'est généralisée en 2005 et depuis la CNAMTS procède à des mises à jour pluriannuelles pour répondre aux besoins des médecins et chirurgiens-dentistes libéraux.

Pour s'adapter aux spécificités du PMSI, l'ATIH a publié en décembre 2014, la CCAM descriptive à usage PMSI, version complétée de codes extensions PMSI, qui enrichissent la CCAM.

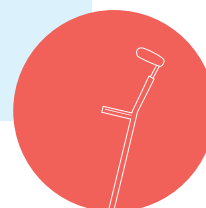
Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR)

Le CSARR décrit l'activité des professionnels de la rééducation (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, orthophonistes...) dans les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR). Ce codage affine la connaissance des soins dispensés aux patients dans ces établissements.

Le CSARR, élaboré par l'ATIH, a été instauré en 2012 et rendu obligatoire en juillet 2013 pour le codage de l'activité des professionnels des établissements de SSR. L'ATIH actualise annuellement ce catalogue.

Exemples

- Évaluation initiale pour rééducation des fonctions ostéoarticulaires du membre supérieur: [MKQ+001](#)
- Séance de rééducation de l'articulation des sons et/ou de la parole: [GKR+256](#)
- Fabrication d'une prothèse bionique de membre inférieur: [ZEM+218](#)



NOMENCLATURES DESCRIPTIVES DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET MÉDICAMENTS

Liste des produits et prestations remboursables (LPP)

La LPP recense la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance maladie comme les dispositifs médicaux (DM) pour les traitements et les matériels d'aide à la vie, les aliments diététiques et les articles pour pansements, les orthèses et les prothèses externes, les dispositifs médicaux implantables (DMI) et les véhicules pour handicapés physiques. Le codage de certains dispositifs médicaux, répertoriés sur une liste appelée liste en sus, est demandé pour les suivre lorsqu'ils sont innovants ou adapter leur financement lorsque le dispositif est coûteux.

Exemples

- Bioprothèse valvulaire, transcutanée, aortique: [3205292](#)
- Implant cochléaire: [3449835](#)
- Stimulateur phrénique, intradiaphragmatique: [3442951](#)

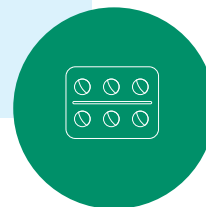
La LPP est gérée par la CNAMTS. L'ATIH analyse les informations issues du codage des dispositifs médicaux de la liste en sus.

Système de classification anatomique, thérapeutique et chimique (ATC)

Le système ATC est employé pour classer les médicaments. Comme pour les dispositifs médicaux, le codage de certains médicaments, répertoriés sur une liste appelée liste en sus, est demandé pour suivre les plus innovants ou les plus coûteux.

Exemples

- ETANERCEPT: [L04AB01](#)
- INFLIXIMAB: [L04AB02](#)
- ELOSULFASE ALFA: [A16AB12](#)



L'OMS pilote le système ATC depuis 1976. L'ATIH analyse les informations issues du codage des médicaments de la liste en sus.

OUTILS COMPLÉMENTAIRES DES NOMENCLATURES

Pour accompagner l'usage des nomenclatures de santé, l'ATIH produit des outils complémentaires.

Fascicules de codage thématiques - CIM

Ces recueils de consignes sur une thématique donnée aident à standardiser le codage et à vérifier qu'il correspond bien à la situation donnée.

Exemples

→ Fascicule sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC), les maladies de l'appareil digestif ou les maladies infectieuses...

→ www.atih.sante.fr/les-conseils-de-codages-cim-10

Fichiers complémentaires - CCAM et CSARR

Ces fichiers Excel, en plus des codes et des libellés, rassemblent différentes informations.

Pour la CCAM, le fichier complémentaire fournit par exemple des informations sur la prise en compte des actes dans la classification des groupes homogènes de malades (GHM), les indices de coûts relatifs (ICR) et la date des avis de la Haute autorité de santé (HAS).

→ www.atih.sante.fr/autres-documents-utiles-ccam

Pour le CSARR, le fichier complémentaire fournit par exemple des informations sur des caractéristiques des actes : individuel, collectif et leur pondération.

→ www.atih.sante.fr/documents-utiles-csarr

Fichier acte CCAM /DM

Ce fichier comporte une liste des concordances entre les actes techniques médicaux de la CCAM et les DM facturables en sus des groupes homogènes de séjour (GHS).

Les actes retenus correspondent à ceux pour lesquels la présence d'un DM est indispensable compte-tenu du libellé de l'acte.

Exemples

→ L'acte de pose de prothèse de hanche nécessite la déclaration d'un DMI de prothèse de hanche.

Cette liste permet d'effectuer un état des lieux du codage réalisé par les établissements en matière d'association acte technique médical/DM.

→ www.atih.sante.fr/compatibilite-entre-actes-ccam-et-groupes-de-dm

Foire aux questions Agora sur le site de l'ATIH

Agora propose une rubrique dédiée aux titulaires d'un compte e-PMSI pour poser des questions sur le codage avec les nomenclatures de santé.

→ applis.atih.sante.fr/agora

ÉVOLUTION DES NOMENCLATURES DE SANTÉ

Les nomenclatures doivent constamment s'adapter au développement des technologies de santé et des nouvelles pratiques médicales, tout en répondant aux besoins des personnes en charge du codage.

Pour se faire, les utilisateurs peuvent suggérer des axes d'amélioration via :

- la FAQ Agora, rubrique nomenclatures de santé, pour les détenteurs d'un compte e-PMSI
- le mail nomenclatures-de-sante@atih.sante.fr

Pour plus d'informations :
nomenclatures-de-sante@atih.sante.fr
www.atih.sante.fr

ATIH

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

